

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1315

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Ecole d'infirmières et d'assistantes sociales de Lyon - Ecole Rockefeller - Lots n° 14, 23 et 25 - Autorisation de signer des marchés de travaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0488 en date du 18 mars 2002 et n° 2003-1130 en date du 7 avril 2003, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour la réhabilitation lourde de l'école d'infirmières et d'assistantes sociales de Lyon (école Rockefeller) pour les lots n° 14, 23 et 25.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 6 juin 2003, a classé premières pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 14 : agencement mobilier : entreprise SMS pour un montant de 200 216,00 € TTC,
- lot n° 23 : espaces verts : entreprise Jardin service, pour un montant de 9 007,75 € TTC,
- lot n° 25 : portail déclaré infructueux.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ses délibérations n° 2002-0488 en date du 18 mars 2002 et n° 2003-1130 en date du 7 avril 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 6 juin 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 14 : agencement mobilier : entreprise SMS pour un montant de : 200 216,00 € TTC,
- lot n° 23 : espaces verts : entreprise Jardin service pour un montant de : 9 007,75 € TTC.

2° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 10 709 239 € en dépenses et 8 826 798 € en recettes. Elle fera l'objet d'une individualisation complémentaire d'un montant de 325 021 € en dépenses. Les individualisations sont réparties selon l'échéancier suivant :

- en dépenses :

réalisé fin 2002	1 302 461 €
2003	7 000 000 €
2004	2 570 000 €
2005	161 799 €

total dépenses 11 034 260 €

- en recettes :

réalisé fin 2002	503 708 €
2003	5 983 456 €
2004	2 203 856 €
2005	135 778 €

total recettes 8 826 798 €

comptes 0458 162 en dépenses et 0458 262 en recettes - fonction 0023 - centre budgétaire 5 720 - centre de gestion 572 200 - opération 0467.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,